

VIENNE AU TEMPS DES TEMPLIERS : LE 25/09/2025 LE MUSEE DE SAINT ROMAIN-EN-GAL

LE 25/09/2025 AMICALE- AREC RHONE ALPES

Notre guide nous attendait à Sainte Colombe devant la tour des Valois. Une approche particulière, une leçon d'histoire délivrée pièce par pièce, sans respecter d'ordre chronologique, le puzzle devant être assemblé lors de la présentation finale. Cette dernière eut lieu dans la Cathédrale Saint Maurice de Vienne où s'est tenu le concile de Vienne supprimant l'ordre des templiers. Pour ce rapport, les notes prises lors de la visite et les documents à disposition sur internet ont permis de donner la chronologie des événements.

L'ORDRE DES TEMPLIERS

L'ordre du Temple est un ordre religieux issu de la chevalerie chrétienne du Moyen Âge, dont les membres sont appelés les Templiers. Il fut créé à l'occasion du concile de Troyes dans le royaume de France en 1129. L'ordre de l'Hôpital, reconnu en 1113, était en charge des pèlerins venant d'Occident, l'ordre des templiers était dédié à la protection de la communauté des chanoines du Saint-Sépulcre et des pèlerins victimes des bandits sur les chemins menant à Jérusalem.

Afin de mener à bien ses missions et, notamment, d'en assurer le financement, il constitua, à travers l'Europe catholique d'Occident et à partir de dons fonciers, un réseau de monastères appelés commanderies, pourvus de nombreux privilèges notamment fiscaux. Cet ordre de par ses moyens était un interlocuteur financier privilégié des puissances de l'époque, le menant même à effectuer des transactions sans but lucratif avec certains rois, ou à avoir la garde de trésors royaux.

LE CONTEXTE AVANT LA SUPPRESSION DE L'ORDRE

Le pape Boniface VIII soutenait les thèses de la théocratie pontificale contre les monarchies nationales qui veulent contrôler leur royaume, y compris son clergé. Philippe le Bel (1285-1314) a porté cette idéologie de « pontificalisation » de la royauté à son paroxysme en prétendant faire juger et déposer le pape par un concile. Cela conduisit en 1303 à l'attentat d'Anagni où le pape, accusé d'hérésie est fait prisonnier et menacé durant quelques heures. Libéré, il meurt un mois après, non sans avoir excommunié le roi de France. Philippe le Bel réclama au pape Clément V (l'archevêque de Bordeaux Bertrand de Got), élu en novembre 1305, l'annulation de toutes les sanctions contre lui et ses conseillers et la condamnation posthume de Boniface VIII. À défaut d'être une fin en soi, l'affaire du Temple a été un moyen de pression pour atteindre cet objectif.

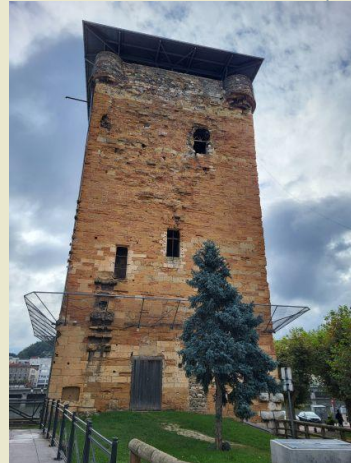
Philippe le Bel a besoin de financer ses campagnes et le temple ne peut pas satisfaire sa demande, il retire le trésor royal du temple et le confie aux Lombards.

L'AFFAIRE DU TEMPLE

Philippe le Bel donne l'ordre d'arrestation des templiers, le 14 septembre 1307, les principales accusations portées contre les Templiers : reniement du Christ, crachats sur la croix, baisers obscènes, pratique de la sodomie, culte des idoles n'étaient que des ragots. Environ 1500 templiers sont arrêtés dans le royaume de France le vendredi 13 octobre 1307 et



Vienne en haut notre dame de Pipet



tour des Valois



Cathédrale Saint Maurice



Couvent des Cordeliers



Abbaye de Saint ANDRE

emprisonnés dans des prisons royales (certains pensent que la superstition du vendredi 13 vient de cet événement...). Systématiquement soumis à la torture ou menacés d'y être, les frères sont interrogés, quasi tous reconnaissent les actes scandaleux, qualifiés d'hérésie, qu'on leur reproche.

Cette procédure royale est remise en cause par le pape qui veut replacer l'affaire sous le contrôle de l'Église. Il ordonne, le 22 novembre, aux souverains chrétiens d'Occident et de Chypre, de procéder partout à l'arrestation des Templiers et à la saisie de leurs biens.

La première moitié de 1308 est marquée par le bras de fer opposant le pape et le roi.

Le pape ouvre une double procédure judiciaire :

- La procédure contre les personnes : enquêtes menées au niveau des diocèses et jugement au niveau des provinces ecclésiastiques.

- La procédure contre l'ordre sera conduite par des commissions pontificales et le jugement prononcé par un concile universel convoqué à Vienne.

Le pape organise le concile de Vienne, qui débute le 16 octobre 1311 au sein de la cathédrale Saint-Maurice de Vienne. Le concile avait trois objectifs : statuer sur le sort de l'Ordre, discuter de la réforme de l'Église et organiser une nouvelle croisade. Des commissions sont mises en place, une d'entre elles s'installera dans l'abbaye de Saint ANDRE .Une commission est dédiée au traitement du devenir du Temple.

De longues négociations se déroulent en coulisse entre le pape et le roi de France qui s'installe au couvent des Cordeliers à sainte Colombe pour faire pression sur le concile. Le 22 mars 1312, la grande commission est convoquée par le pape et il propose aux prélats de choisir entre une procédure avec défense de l'ordre, forcément longue et aléatoire, ou une procédure rapide sans condamnation, cette dernière sera retenue.

Il restait à juger les dignitaires Jacques de Molay et ses compagnons à Paris. Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay, floués, n'acceptèrent pas la sentence qui les condamnait à la prison perpétuelle. Ils s'insurgèrent et rétractèrent tous les aveux faits jusque-là. Sans attendre une décision des représentants du pape, le roi de France les envoya au bûcher le soir même, le lundi 11 mars 1314 ; fin tragique de l'affaire du temple.

LE MUSEE DE SAINT-ROMAIN-EN-GAL

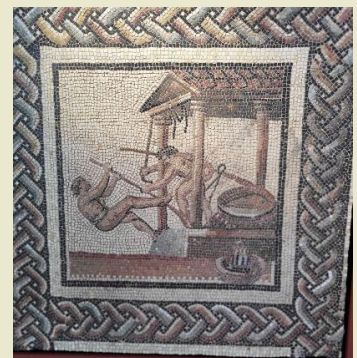
Après un déjeuner pris au restaurant le Glacier de Vienne, nous nous dirigeons vers le musée gallo-romain de Saint Romain-en-Gal pour découvrir la « Mosaique des Saisons » exposée exceptionnellement au musée pour 2 à 3 ans. Cette mosaïque est exposée à Saint-Germain-en-Laye habituellement, mais elle a été rapatriée à Saint-Romain-en Gal pour rénovation puis exposition temporaire.

Cette mosaïque datée du III^{ème} siècle était probablement composée de quarante panneaux. Elle en conserve aujourd'hui vingt-sept qui représentent 45m² de surface. Les 4 saisons sont représentées sur les tableaux centraux et incarnées par des petits personnages.

L'importance des monuments gallo-romains sur le territoire de la ville de Vienne a suscité très tôt l'intérêt des chercheurs. De nos jours les recherches se poursuivent, ainsi les fouilles archéologiques ont repris à Saint-Romain-en-Gal en 2024. Porté par le musée du Département du Rhône et plusieurs universités, ce vaste chantier école mêle formation d'étudiants, recherche scientifique et technologies de pointe pour renouveler la connaissance du site. Chacun poursuit à son rythme la visite du musée et de ses abords .



Musée de Saint Romain-en-Gal



Un des panneaux de la
Mosaïque des Saisons

